



IMMATRICULATION (CARTE CONSULAIRE)

- Formulaire de demande de Carte Consulaire dûment renseigné et signé ;
- Adresse du domicile (carte de résident, carte d'étudiant, permis de conduire, facture d'électricité, quittance de loyer ou tout document faisant foi) ;
- Deux (02) photos d'identités récentes, de même tirage ;
- Preuve de la nationalité ivoirienne : le certificat de nationalité ou la Carte Nationale d'Identité ou le Passeport, en cours de validité ;
- Copie de l'extrait d'acte de naissance ;
- Reçu de paiement des droits de chancellerie.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA RECEPTIONNE PAR L'AMBASSADE.

DROITS DE CHANCELLERIE : 5000 FCFA.